

RAPPORT N° 92/2-29
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE CHEMIN FINETTE II ET DE FOUCHEROLLES**

Par Délibération n° 91/5-27 du 12 octobre 1991, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles bâties ou non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur les Zones d'Activités de Chemin Finette I et de Foucherolles.

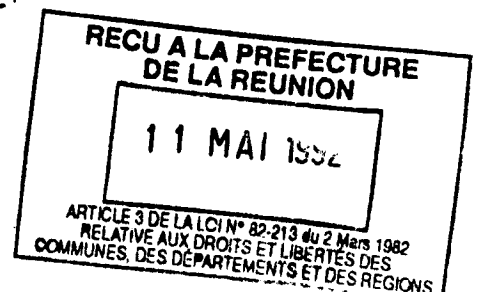
Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaires n° 24 et 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 26 juillet 1984 (Affaire n° 1), 25 juin 1986 (Affaire n° 7), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 1er octobre 1987 (Affaire n° 29), 10 décembre 1987 (Affaire n° 9), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (n° 91/3-14), permettent la cession par bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (confer l'annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction, les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces ayant été respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



**ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES**

A N N E X E

(Conseil Municipal du samedi 25 avril 1992)

COPIE

ZONE D'ACTIVITES ATTRIBUTAIRE	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACE (en m2)
		CREES	TRANSFERES	

CH. FINETTE II REFERENCE CADASTRALE BT 476-477 LOT N° 4

IMAC Gérant DERVILLER	Mécanique automobile/ maintenance de parc camping-car	2	2	581
--------------------------	---	---	---	-----

FOUCHEROLLES REFERENCE CADASTRALE BI 870 LOT N° 21

Marie-Claire HA-SUM	Préparation de plats cuisinés resto-self	8	7	579
------------------------	---	---	---	-----

FOUCHEROLLES REFERENCE CADASTRALE BI 837 LOT N° 51
LOT N° 57

Christian PAQUIRY (* (*)	Travaux Publics	30	30	786
-----------------------------------	--------------------	----	----	-----

soit au total 3 entreprises
avec 40 créations et 39 transferts d'emplois sur 1 946 m2.

(*) Il s'agit d'un échange au profit d'une parcelle plus grande (la surface précise de la parcelle sera arrêtée par document d'arpentage).

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 25 avril 1992
et annexé à la Délibération n° 92/2-29

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

**RECU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION**

11 MAI 1992

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

